



**Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales à Genève**

N° **0468** MPRCI-6/KS/amt/20

La Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies (ONU), de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des autres Organisations Internationales à Genève, présente ses compliments au Service des Procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève et accuse réception de sa communication datée du 25 novembre 2020, émanant du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; du Groupe de travail sur la détention arbitraire ; du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

La Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire voudrait assurer le Service des Procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, que ladite communication a été portée à la connaissance des Autorités ivoiriennes compétentes.

La Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève, saisit cette occasion pour renouveler au Service des Procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève, les assurances de sa haute considération.

Genève, le **03 DEC. 2020**

**SERVICE DES PROCEDURES SPECIALES
DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
Palais Wilson
Quai Wilson, 47
1201 GENEVE**